

manuels pénibles, tandis que ceux de l'Ouest étaient employés en grande partie dans les industries. Comme on pouvait s'y attendre, leur rendement n'égalait pas d'ordinaire la moitié de celui des Allemands, à cause de leur ressentiment, de conditions de vie inférieures, d'une moins grande compétence, et de nombreux actes de sabotage délibérés.

Et cependant, même avant la fin des hostilités, les personnes déplacées commençaient à sortir de leur anéantissement. On avait rétabli la vie sociale, bien que sur une échelle fort rudimentaire; avec le retour de la paix et la cessation de certaines privations, ces gens ont pu revenir à un mode de vie plus normal. Cependant, tant que les sans-foyers resteront en somme prisonniers dans les camps qui les ont hébergés pendant leur esclavage, et tant que les quatre cinquièmes seront maintenus dans une oisiveté forcée, nous avons lieu de croire que leur ressentiment et leur agitation subsisteront.

Leur mode de vie actuel n'offre à ces gens aucune perspective d'avenir. Il nous faut les aider à devenir indépendants au point de vue économique, si nous voulons un jour rétablir leur moral. Actuellement ils sont sans foyers et sans espoir. Les pays qui les hébergent les considèrent avec hostilité. On a transmigré tellement d'Allemands de la zone de l'est aux zones américaine et britannique que la population y est passée de 34 millions en 1939 à 43 millions en août dernier. Sans doute certains pourront-ils se tirer d'affaire parmi leurs compatriotes, mais les occasions y sont rares. Ces zones sont surpeuplées et déjà la population s'en remet aux Anglais et aux Américains pour sa subsistance, jugeant que le reste du monde se désintéresse de de son sort.

Et n'allons pas oublier les enfants. Vou-lant détruire les ferments de la race chez leurs voisins, les nazis ont arraché des centaines de milliers d'enfants à leurs familles et les ont dispersés sur le continent. Les fonctionnaires de l'UNRRA n'en ont pu récupérer que 10,000, dont la plupart ont oublié leur langue maternelle et ne tiennent plus à réintégrer leur foyer. Puisque ce ne sont que des enfants, ils ne se souviennent que vaguement de leur ancien milieu. Leur vie est toute à recommencer.

Que faire de ce déplorable laissé-pour-compte d'hommes, de femmes et d'enfants? On ne peut, pour une multitude de raisons, les rapatrier. Bien souvent, la guerre a rasé leur habitation, anéanti leur possessions. Souvent aussi, leur maison a été acquise, légitimement ou non, par des gens qui refuseront de la leur restituer, même sur la foi d'un

titre de propriété. D'autres encore, notamment des Polonais, des Ukrainiens et des personnes d'origine balte qui constituent la masse des dépatriés, ne peuvent rentrer chez eux à cause de l'hostilité que leur ont vouée les gouvernements aujourd'hui au pouvoir dans leur patrie. Souvent aussi, ils redoutent les sévices, voire même la mort, s'ils s'avaient de rentrer chez eux.

Les Juifs déplacés,—environ 15 p. 100 du total,—souffrent le plus. Ils ne veulent pas réintégrer leur mère patrie et personne n'en veut. Ces apatrides posent un problème tout spécial car la guerre a laissé en Europe un tragique résidu d'antisémites.

En vue de résoudre le problème, l'Assemblée générale des Nations Unies a approuvé la formation d'un organisme international des réfugiés qui prendra officiellement naissance, nous l'espérons, lorsque la constitution recevra l'approbation et les signatures des quinze Etats membres dont l'apport au budget des dépenses représente au moins 75 p. 100 du total, provisoirement établi à 160 millions de dollars.

L'organisme international des réfugiés doit être prêt, le 30 juin prochain, à se charger de l'établissement des personnes déplacées, mission précédemment confiée aux organismes que j'ai énumérés. Quelle est la position du Canada dans tout ceci? Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Martin) l'a très bien exposée devant l'Assemblée générale des Nations Unies. Nous avons exprimé l'avis, dans toutes les discussions, que le problème des réfugiés ne peut trouver sa solution que dans la coopération la plus complète de toutes les Nations Unies, et nous avons en conséquence appuyé la création de l'organisme international des réfugiés. Je désire à ce sujet citer les paroles mêmes du ministre:

...qu'il soit bien entendu que nous jouerons tout notre rôle d'Etat membre de la communauté internationale.

Nous acceptons comme prémisses les quatre points suivants sur lesquels l'entente a été générale:

1. Le problème des réfugiés est d'ordre international.
2. Le rapatriement devrait être effectué dans la plus grande mesure possible.
3. Aucun réfugié authentique ne doit être forcé de retourner à son pays d'origine contre son gré.
4. Nous ne devons fournir aucune assistance aux criminels de guerre, aux quislings et aux traîtres.

Ce dernier point est d'importance primordiale. Nous envisageons la question du point de vue humanitaire; les traîtres et les quislings